

Décision concernant la seizième question à l'ordre du jour: Rapports du bureau du Conseil d'administration

Deuxième rapport: modalités d'organisation de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique

Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a approuvé les dispositions suivantes concernant la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique:

a) la réunion se tiendra à Bali (Indonésie) du 6 au 9 décembre 2016;

b) les langues officielles seront l'anglais, l'arabe et le chinois;

c) l'ordre du jour de la réunion sera l'examen, sur la base du rapport du Directeur général, des progrès accomplis dans le cadre de la Décennie du travail décent en Asie (adoptée par les mandants en 2006), l'évaluation de l'évolution du contexte économique et social, et la mise en évidence des obstacles qui freinent la réalisation de nouveaux progrès, afin de favoriser la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans la région. En outre, 2016 marquant l'année de lancement des nouveaux objectifs de développement durable (ODD), les participants à la réunion réfléchiront aux moyens de promouvoir une croissance économique équitable et durable, le plein emploi productif et le travail décent (ODD 8).

(Document GB.325/INS/16/2, paragraphe 6.)